

# L'évaluation de la recherche

Passé & Futur

**Doit-on évaluer la recherche ?**

**Peut-on évaluer la recherche ?**

# Doit-on évaluer la recherche ?

- \* Nécessité de l'évaluation :
  - définition de politique scientifique
  - prise de conscience internationale,
  - compétition pour des fonds et moyens limités,
  - obligation d'évaluation de la recherche sur fonds publics,
  - qualité de la recherche.
  
- \* Que doit-on évaluer ?
  - les personnes : chercheurs, enseignants chercheurs,
  - les structures de recherche,
  - les projets de recherche,
  - la formation à la recherche.

# Peut-on évaluer la recherche ?

## Peut-on évaluer la recherche ?

- Sujet d'étude scientifique : revue *Research Evaluation*, fondée en 1998.
  - Réunion de travail de l'OCDE de septembre 2005, intitulée *Evaluation of Publicly Funded Research*
  - Etudes comparatives faites par les évaluateurs de différents pays.
- 
- Au niveau de l'Europe : demande d'unification des systèmes en particulier pour l'évaluation des équipes de recherche
  - ENQA : association d'agences nationales  
*Références et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur*
  - Déclaration commune des ministres (Bergen, mai 2005)
  - Les différents pays européens réorganisent leur politique d'évaluation.
  - France : Loi sur la Recherche, création de l'AERES

# Comment évaluer la recherche ?

- Objet de l'évaluation
- Evaluation de personnes, de projets, d'équipes
- Évaluation à priori et/ou à posteriori
- Pilotage de l'évaluation par des scientifiques, des administratifs, autres
- Qui évalue : Membres élus ? Experts internationaux ?
- Critères d'évaluation : indicateurs pertinents dépendant de l'objectif de l'évaluation (FI, facteur H, facteur M,...)
- Périodicité des évaluations
- Nature du rendu de l'évaluation - Publication des résultats
- Articulation : évaluation/décision ou évaluation versus décision

# Objet de l'évaluation :

## Les différents niveaux d'évaluation

**Certifier des connaissances**  
**Allouer des ressources**  
**Améliorer un dispositif institutionnel**  
....

**Les programmes**  
**Les projets / les travaux de recherche**

**Les organismes (Inserm, CNRS) ou les institutions (universités)**  
**Les équipes (universitaires, labellisées CNRS, Inserm, INRA, etc...)**  
**Les chercheurs, enseignants chercheurs, PH, ingénieurs, ...**

**Les travaux de recherche**

# Evaluation *a priori*

Les programmes : Politique nationale (Plan Cancer, Ministères), Politique d'Institut (Pasteur), Politique d'organisme (CNRS)

Les projets : Appel à projet libre ou sur programme (ANR)

Les organismes ou les institutions : CNE

Les équipes : Evaluation de création (Plan quadriennal des Universités)

Les chercheurs : Recrutement (sur contrat ou sur poste)

**Modèle d'appel d'offres  
compétitifs de type  
anglo-saxon**

**Modèle avec organismes  
et chercheurs de type  
français**

## Evaluation *a posteriori* :

- \* Les programmes : Bilan par rapport aux objectifs fixés
  - \* Les projets : Degré d'avancement des projets
  - \* Les équipes : Renouvellement, mais aussi création (on ne crée pas à partir de rien)
  - \* Les chercheurs : Renouvellement de contrats,
  - \* Evaluation statutaire, Promotion
- 
- \* Les travaux de recherche : Publications, Brevets, Réalisation industrielle, applications cliniques ou militaires etc...
  - \* L'évaluation des travaux de recherche peut avoir été réalisée de façon indépendante mais elle ne suffit pas à l'évaluation globale

# Pilotage de l'évaluation

*Evaluation de personnes, des projets, des équipes, des travaux*

Evaluation simultanée ou dissociée en fonction de la stratégie

*Pilotage de l'évaluation par des scientifiques ou des administratifs ?*

*Qui évalue : Membres élus ? Experts internationaux ?*

- Evaluation collective : la composition du comité d'évaluation légitimise l'évaluation
- Evaluation par les pairs : Les évaluateurs (au moins en partie) doivent être des acteurs de la recherche, scientifiques reconnus par leurs pairs.
- Evaluation indépendante du commanditaire et extérieure à l'entité évaluée (pas de conflit d'intérêt). Elle peut cependant prendre en compte les spécificités : partenariat industriel, intérêts économiques ou stratégiques. Les intérêts spécifiques ne peuvent dispenser d'une évaluation externe (Confidentialité des dossiers fournis aux experts).

# Critères de l'évaluation

*Critères d'évaluation : indicateurs pertinents dépendant de l'objectif de l'évaluation. Les indicateurs peuvent être définis au moment de l'élaboration des programmes.*

- \* Les travaux de recherche : Publications, Brevets, Réalisation industrielle, Applications cliniques ou militaires, etc...
- \* Ils représentent le cœur de l'évaluation mais ne la résument pas.
- \* Une bonne évaluation doit conduire à une autoévaluation des acteurs de la recherche qui précèdera l'évaluation externe

# Résultats de l'évaluation

*Nature du rendu de l'évaluation - Publication des résultats*

*Périodicité des évaluations*

*Articulation évaluation/décision*

- \* Le compte-rendu de l'évaluation doit faire référence aux critères d'évaluation
- \* L'évaluation est transmise au commanditaire de l'évaluation qui devra en tirer des conséquences et prendre des décisions :
  - Evaluation et décision doivent être dissociées.
  - L'évaluation doit être suivie de décisions.
- \* La décision peut prendre en compte d'autres critères que l'évaluation : économiques, stratégiques, politiques, intérêt sociétal ; ces critères doivent cependant être justifiés en tant que tels .

## Comment évaluer la recherche ?

- Clarté, consistance, continuité, crédibilité, neutralité, transparence, pertinence, efficacité
- L'évaluation par les pairs s'est internationalisée.
- L'évaluation doit prendre en compte à la fois les conséquences attendues des politiques scientifiques et celles qui n'ont pas été prévues au départ.
- L'objet d'évaluation doit être situé dans son contexte et son environnement.
- La prise en compte de l'évaluation doit être renforcée : justification des décisions. Voire décision politique....

# Evaluation de la recherche en France

- Complexe : incompréhensible de l'extérieur, cf EPST, Universités, Fondations,...
- Non uniformisée : cf sections du CNU versus commissions des EPST
- Peu rationnelle : cf évaluation des personnes et des structures
- Pas ou peu d'appels aux experts extérieurs,...
- Souvent pas transparente, pas de retour, avis d'experts non publiés,...
- Des pans entiers jamais évalués

**L'ensemble de ces considérations a conduit à la mise en place de  
l'Agence de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur**

**- AERES -**

# AERES

L'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur a pour objectif une simplification et une meilleure lisibilité du dispositif d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, ainsi qu'une harmonisation progressive des procédures mises en œuvre.

Elle vise également à mieux coordonner les différentes missions confiées à l'évaluation, qu'elles concernent :

- les personnes,
- l'activité scientifique des unités de recherche,
- l'offre de formation,
- les établissements et organismes eux-mêmes.

# AERES

◦ Trois sections :

\* Section 1 : Comité national d'Evaluation des Etablissements de recherche et d'Enseignement Supérieur (CNEERES)

\* Section 2 : évaluation des structures des universités et organismes (équipes de recherche, Centres de Recherche, IFR) et des CHU (CIC, Centres de Ressources, ...)

\* Section 3 : évaluation des formations et diplômes de l'enseignement supérieur

\* Section 4 : Comité National d'Harmonisation des Procédures d'Evaluation des Personnels (CNHPEP)

**Section 2 + 3 = Comité National d'Evaluation Scientifique et Pédagogique CNESP**

# AERES : le CNESP

## 10 Départements scientifiques

Mathématiques

Physique

Sciences de la Terre & Univers, Espace

Chimie

**Biologie, Médecine, Santé**

Sciences de l'Homme et Humanités

Sciences pour l'Ingénieur

Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication

Sciences Agronomiques et Ecologiques

## **Biologie, Médecine, Santé**

\* Cerveau, Cognition, Santé Mentale

\* Génomique

\* Infectiologie, Microbiologie

\* Physiopathologie des systèmes intégrés

\* Santé publique

\* Cancer

\* Recherche clinique et Ingénierie Médicale

Dominique Aunis

DS5 : Département Biologie, Médecine, Santé  
MSTP Mission Scientifique Technique et Pédagogique

# AERES : le CNESP

- Banque des Experts : 3000 - 3500, 15% étrangers, nommés, publiés, 4 ans
- Comités de visite : institutionnalisés, examen des structures, 1 x 4 ans, 6 experts dont 2 étrangers, 2 membres des instances, 2 nommés par l'AERES, 1 président
- Avis de synthèse, notation
- Transmission aux instances décisionnelles
- Recours auprès du Conseil de l'AERES
- Avis de synthèse rendus publics

# AERES : le CNESP

## Principales missions relevant de la Section 3

- Proposition des critères et des procédures d'évaluation des formations et des diplômes : pluridisciplinarité, conditions favorisant la mobilité et la professionnalisation.
- Evaluation des Ecoles Doctorales. Les comités de visite sont désignés en concertation avec la Section 2.
- Evaluation des offres de masters par spécialité.
- Evaluation des offres de licences conjointement avec la Section 1.
- Evaluation de l'articulation recherche - formation par des chargés de mission « masters » des DS,
- Evaluation des projets de masters professionnels des écoles d'ingénieurs (masters Duby)
- Evaluation du niveau scientifique des formations proposées par les établissements privés.
- International : Evaluation des ED franco - x et des masters conjoints binationaux.

# AERES

- **Alignement sur les procédures internationales**
- **Adéquation entre évaluation et décision**
- **Qualité de la recherche accrue**
- **Identification de structures absentes de l'évaluation actuellement**
- **Amélioration de l'utilisation des fonds publics de la recherche et de l'enseignement**
- **Articulation entre évaluation des personnes et évaluation des structures**
- **Mieux identifier et valoriser la recherche clinique**
- .....



## SCIENCES DE LA VIE

### *Nombre d'équipes*

MEN	:	342 / 71
Inserm	:	307 / 0
CNRS	:	190 / 54
INRA	:	3 / 48
Autres	:	18 / 21

---

860 / 194

**1054**

### *Chercheurs / Enseignants chercheurs*

DS 5 (*Biologie/Médecine/Santé*) : 4018 / 5658 = 9676

DS10 (*Agronomie, productions animales et végétales, agroalimentaire*)  
: 1213 / 1884 = 3097

**12.773**